

le désire et à l'emploi de son choix. Personne ne devrait avoir à demander à autrui au sein ou en dehors du Gouvernement, la permission de gagner son pain quotidien et celui de sa famille. Voilà assurément un droit qui devrait être protégé et qu'un gouvernement tout-puissant ne devrait pas avoir le droit de lui enlever. La liberté en matière de religion devrait exister, ainsi que la liberté d'adhérer ou non à des associations; on devrait aussi avoir le droit de tenir librement des assemblées. Ce sont là des droits fondamentaux qu'on devrait accorder à chaque citoyen canadien libre et il ne devrait pas être exposé à se faire enlever ces droits par une majorité qui, adhérant à la doctrine socialiste ou communiste et prête à supprimer certains de ces droits pour faire triompher ses idées, réussirait à prendre le pouvoir et à former un gouvernement. Un régime à base de socialisme intégral ou de communisme intégral ne saurait être institué aux Etats-Unis sans la modification préalable de la constitution de ce pays, tandis qu'en Grande-Bretagne un régime de communisme intégral peut être institué par la volonté du présent Parlement.

Des VOIX: Oh, oh!

M. TUCKER: J'aurais dû dire: un régime de socialisme intégral. Je ne sais quelle différence il existe entre les deux. On ne me l'a jamais expliquée. Voilà pourquoi j'emploie l'un ou l'autre de ces mots indifféremment. Il y a peut-être une distinction entre les deux.

Le très hon. M. GARDINER: Il n'y en a pas.

M. TUCKER: Quoi qu'il en soit, il est possible d'instituer en Grande-Bretagne un régime de socialisme intégral. On peut se demander si la volonté populaire l'appuie encore. Il est très difficile de s'en défaire, une fois qu'il est établi.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Et l'élection complémentaire?

M. TUCKER: Même si un gouvernement remporte la victoire dans une élection complémentaire...

M. STEWART (Winnipeg-Nord): On a remporté une telle victoire là-bas aussi.

M. TUCKER: Un moment. L'honorable député veut-il dire que parce qu'il remporte la victoire dans une élection complémentaire, il peut, par le fait même, priver les citoyens de ces libertés fondamentales?

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Pas du tout.

M. TUCKER: L'honorable député prétend-il que la victoire remportée par un parti dans une élection complémentaire lui donne le droit

[M. Tucker.]

de supprimer la liberté, de confisquer la propriété? Priver un citoyen du droit de gagner sa vie n'est-ce pas lui enlever l'une de ces libertés fondamentales?

La question qu'il faut nous poser est la suivante: quelle sorte de régime voulons-nous au Canada? Voulons-nous un régime où la volonté d'une majorité parlementaire pourra empiéter sur ces libertés, ou un régime qui exige que la population se prononce nettement en faveur des initiatives en cause? C'est là une des questions que le comité devra étudier. D'aucuns diront que le Sénat nous protégera. N'allons pas croire que le Sénat pourra jamais protéger quoi que ce soit au pays.

M. KNOWLES: En dehors de ses propres intérêts.

M. TUCKER: Si une forte majorité de la population représentée à la Chambre des communes désire quelque chose, elle adoptera une résolution qui sera censée exprimer la volonté du peuple souverain du Canada et elle la soumettra au parlement de Westminster. Ce dernier se rendra-t-il au désir du peuple canadien, représenté à la Chambre, ou au désir contraire du Sénat? N'allons pas croire que, si, notre constitution étant ce qu'elle est aujourd'hui, un parti vraiment radical venait au pouvoir et décidait d'imposer le socialisme intégral au pays, le Sénat ni même l'Acte de l'Amérique du Nord britannique constitueraient une protection.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): C'est très réconfortant.

M. TUCKER: Je sais que cela est réconfortant pour les honorables députés.

Le très hon. M. GARDINER: Où sont donc passés les députés de la Saskatchewan qui appartiennent à la C.C.F.?

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Ils sont allés prendre le thé.

M. KNOWLES: Où sont les libéraux de la Saskatchewan?

M. TUCKER: Les libéraux de la Saskatchewan reviendront nombreux ici, croyez-m'en.

M. KNOWLES: Seriez-vous prêt à parier?

M. TUCKER: Je sais que les honorables députés qui représentent ici des circonscriptions de la Saskatchewan ne peuvent refuter mes arguments. Ils tentent simplement de les tourner en dérision, ce qui démontre bien qu'ils ne peuvent rien répliquer.

Des VOIX: Oh, oh!

M. TUCKER: Considérons, par exemple, la question des droits des provinces. Etant donné notre constitution actuelle, allons-nous